

- 8 FEV. 2023

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

COMMUNE DE MONTAGNY

RECEPISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

Délibération n°2023/001

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 18H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : MM Serge GAUDET et Vincent MAITRE

Convocation du : 25 janvier 2023 - Affichage du : 26 janvier 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

Damien BLANC a été élu secrétaire de séance

---

**OBJET : REPARTITION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

VU les articles L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, constatant l'élection du Maire et de quatre Adjoints ;

CONSIDERANT que, sauf demande expresse du Maire, l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur ;

CONSIDERANT que pour la strate de population de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 40.3% de l'indice brut 1027 de la fonction publique ;

VU les arrêtés municipaux en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions à :

M. Pascal PESSOZ, 1<sup>er</sup> Adjoint

M. Michel LEGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint

M. Franck ROCHE, 3<sup>ème</sup> Adjoint

M. Frédéric DRAVET, 4<sup>ème</sup> Adjoint

VU la démission de Monsieur Frédéric DRAVET, approuvée par Monsieur le Préfet le 28 novembre 2022 et effective à compter du 30 novembre 2022 ;

VU la délibération n° 2022-116 du 15 décembre 2022 relative au maintien du nombre d'adjoints à 4 et organisant l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint ;

VU l'élection de Monsieur Alain EYNARD-VERRAT au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

CONSIDERANT que pour une commune dont la population communale est comprise dans la strate 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7 % ;

CONSIDERANT que Monsieur Alain EYNARD-VERRAT est entré en fonction le 15 décembre 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPLIQUE le taux de 40.3% de l'indice brut 1027 de la fonction publique pour l'indemnité versée au Maire ;

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 10.7 % du l'indice 1027
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % du l'indice 1027
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % du l'indice 1027
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % du l'indice 1027 ;

DIT qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération ;

DIT que l'ensemble des indemnités s'inscrit dans la limite et le plafond de l'enveloppe définie par la loi ;

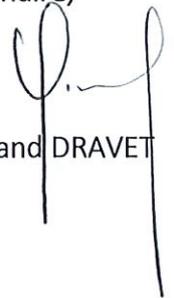
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 8 FEV. 2023*

Le Maire,



Roland DRAVET

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

- 8 FEV. 2023

RECEPISSE

Tableau annexe à la délibération n° 2023/001

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Population : 665 habitants

Fonction	Nom	Taux de l'indice brut	Majoration	Taux après majoration
Maire	Roland DRAVET	40.3 %	néant	40.3 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	Pascal PESSOZ	10.7 %	néant	10.7 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Michel LEGER	10.7 %	néant	10.7 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Franck ROCHE	10.7 %	néant	10.7 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Alain EYNARD-VERRAT	10.7 %	néant	10.7 %

Le 8 FEV. 2023

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

- 8 FEV. 2023

RECEPISSE